



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **LOGEMENT TEMPORAIRE et LOGEMENT d'URGENCE pour les agents des services de l'Etat en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine**

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif coordonné permettant aux agents de l'État en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine d'avoir accès, sous certaines conditions, à des solutions de logement temporaire.

Elle concerne :

- les agents nouvellement affectés en région Nouvelle-Aquitaine à la suite d'une réussite à un concours ou d'une mutation professionnelle et en recherche de logement dans un déla**i contraint** du fait de la date de leur prise de poste;
- les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile (changement substantiel des conditions de vie du fonctionnaire ou de ses ayants droit, liée notamment à un handicap ou à une atteinte majeure à son état de santé, recomposition du foyer résultant de difficultés sociales séparation, violences, mesures de protection, etc).

Pour cela, la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine travaille avec divers partenaires, comme les Gîtes de France, les CROUS, Apart'City, ... afin de proposer des solutions d'hébergement.

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/>

Le demandeur devra préalablement se rapprocher du service social de son service d'affectation, son dossier devant être présenté accompagné d'un rapport d'un travailleur social permettant d'évaluer la situation familiale du demandeur.

**Contacts :** SRIAS Nouvelle-Aquitaine - SGAR Nouvelle-Aquitaine -  
4 esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX Cedex  
Présidence de la SRIAS : Yolaine ROUAULT / Stéphane PAILLET  
05 57 95 03 00 – 06 79 08 54 82  
[yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:yolaine.rouault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr) / [stephane.paillet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:stephane.paillet@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)

Assistante de la SRIAS : Fanny MOROTE  
05 57 95 02 97 – [fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)

Conseillère à l'action sociale et à l'environnement professionnel : Sabine MAINGRAUD  
05 57 95 02 95 – [sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)